



Dans le cadre des mesures de l'Union européenne au titre de l'Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus (Règlements CRII et CRII+ des 30 mars et 23 avril 2020), la Préfecture de Guadeloupe a bénéficié du soutien financier du Fond Social Européen pour la mise en place des mesures de protection à destination des agents de l'Etat et de lutte contre la propagation du virus Covid 19.

Deux opérations ont été cofinancées par le FSE :

Equiperment des agents pour le télétravail

Coût total : 36 774,50€

Coût FSE : 30 578,33€

Objectif : assurer la continuité du service public pendant la période de crise sanitaire et notamment les phases de confinement, par l'acquisition de matériel et accessoires informatiques à destination des agents en position de télétravail.

Protection des agents de l'état contre le COVID 19

Coût total : 67 986,26€

Coût FSE : 57 788,32€

Objectif : mise en place des mesures de protection et de lutte contre la propagation du virus Covid 19 à destination des agents de l'Etat par l'acquisition d'équipement en matériel de protection fixe, de masques, gel hydroalcoolique et produits de désinfection et de nettoyage des locaux afin d'éviter la propagation du virus.